



Parti socialiste  
neuchâtelois

Neuchâtel, le 3 avril 2013

**Modification de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux et de la loi sur l'élimination des véhicules automobiles**

**Réponse du PSN à la consultation**

### 1. Voitures de tourisme

Nous sommes favorables à l'application du principe « pollueur-payeur » aux propriétaires de véhicule et par conséquent pouvons souscrire au nouveau mode de calcul proposé – qui tient mieux compte des prescriptions fédérales concernant les émissions de CO<sub>2</sub>. Même si cette nouvelle taxation ne couvrira de loin pas l'ensemble des coûts externes que le trafic automobile génère, c'est un pas dans la bonne direction.

Nous nous interrogeons néanmoins sur les points suivants :

- Qu'en est-il dans les autres cantons ? Un tableau comparatif serait le bienvenu pour voir où se situera Neuchâtel avec ce nouveau système.
- Quel impact ce nouveau système aura-t-il sur les recettes du SCAN et de l'Etat ? Le rapport est trop lacunaire sur ce point.
- A quelles conditions sera-t-il possible pour le Conseil d'Etat de revoir à l'avenir la formule de calcul ?
- A la lecture du rapport, on a l'impression, désagréable, que l'adaptation de la taxe pourrait dépendre de la politique des autres cantons ; il serait fâcheux de se retrouver dans un phénomène de sous-enchère (ce qui semble déjà être le cas).
- Le montant de 10 francs pour couvrir les coûts d'élimination des véhicules est ridiculement bas. Nous demandons que celui-ci soit augmenté au moins à 15 francs, ce qui ne couvre de toute manière pas les coûts externes induits par le traitement des déchets automobiles. Nous nous demandons s'il y aurait lieu de prévoir quelque chose de différencié pour les voitures hybrides (problème de l'élimination des batteries).
- Nous ne sommes pas favorables aux rabais de flotte, sauf pour des entreprises qui favorisent l'auto-partage.

## 2. Camions et véhicules lourds

En préambule, rappelons que nous sommes favorables au transport de marchandises par le rail et au transfert de la route au rail. Par conséquent nous restons assez insensibles aux bonnes intentions exprimées par les auteurs du rapport quant aux 40 tonnes. Nous souhaiterions que soient également prises en compte pour les véhicules lourds leurs performances «écologiques» (filtres à particules, âge et état du véhicule, émissions polluantes et sonores).